



## Sommaire

*Le présent rapport fait état des résultats obtenus lors d'une vérification du processus de désarmement des navires. Vu les coûts de fonctionnement importants occasionnés par quatre destroyers devenus vétustes, la direction a pris des mesures, suite à une recommandation de la vérification, pour que l'on documente de façon plus claire le bien-fondé du choix du moment du désarmement de ces navires. À l'origine, on prévoyait mettre hors service le dernier de ces navires en 2002. Par la suite, il a été décidé de mettre hors service tous ces navires le 1<sup>er</sup> juillet 1998. Cette mesure contribuera à financer l'achat et l'exploitation de quatre sous-marins Upholder.*

*Entre autres, la recommandation de liquider les pièces de rechange désuètes et excédentaires pour les navires désarmés ou en voie de l'être est celle qui serait le plus susceptible de générer des économies. Il s'avérerait nécessaire de modifier le processus de désarmement pour éviter d'enlever prématurément du Système d'approvisionnement tous les renseignements nécessaires à l'identification et à l'analyse des stocks destinés exclusivement aux navires mis hors service. À cet effet, la direction a reconnu qu'il y avait moyen de réduire ces stocks, en précisant toutefois que des économies réelles ne pourraient être réalisées qu'à plus long terme et dans la mesure où la liquidation de ces pièces de rechange permettrait effectivement de réduire l'espace d'entreposage utilisé.*

# PROCESSUS DE DÉSARMEMENT DES NAVIRES DES FC

---

## Introduction

1. Conformément aux Plans d'examen approuvés, le Chef - Service d'examen (CS Ex) a procédé à une vérification du processus de désarmement des navires des FC. Le principal objectif était d'évaluer l'efficacité des activités de désarmement et de recommander toute amélioration jugée nécessaire. La vérification a notamment porté sur la minimalisation des coûts.

---

## Contexte

2. La mission du Commandement maritime (COMAR) consiste à maintenir des forces navales équilibrées, aptes au combat et polyvalentes conformément aux objectifs de la politique de défense du Canada. Les unités de la Flotte, à savoir les destroyers, frégates, sous-marins et navires de ravitaillement, s'acquittent généralement de plusieurs tâches, à différents niveaux de préparation, de manière à atteindre ces objectifs. Les exigences relatives aux opérations, au personnel, à la maintenance et à l'infrastructure sont analysées et le Plan de la flotte reflète les décisions qui sont alors prises par rapport aux ressources. Lors de notre vérification, ce plan prévoyait le désarmement et l'aliénation d'un certain nombre de navires.

---

## Constatations

3. Notre vérification a fait ressortir que si l'on avançait la date de désarmement de quatre destroyers (NCSM Gatineau, Terra Nova, Annapolis et Nipigon), devenus vétustes, il serait possible de réaliser des économies allant jusqu'à 377 M\$ sur les dépenses de fonctionnement et de main-d'oeuvre au cours de la période 1995-2002. On reconnaît que la faisabilité de l'avancement de la date du désarmement a nécessité une analyse plus approfondie des exigences opérationnelles que celle entreprise aux fins de la présente vérification. Cependant, il est évident que le bien-fondé du choix du moment de ces désarmements aurait dû être documenté de façon plus claire.

4. Nous avons également constaté que d'importants stocks de pièces de rechange étaient conservés pour des navires désarmés ou en voie de l'être. Des études menées dans l'industrie et les ministères ont révélé que les coûts annuels de détention de stocks peuvent varier entre 5,3 et 10 p. 100 de leur valeur comptable. En utilisant un chiffre modéré de 5 p. 100, nous avons calculé que les coûts annuels résultant de la détention

de pièces de rechange désuètes et excédentaires s'élevaient à plus de 8 M\$. Au cours de notre vérification, nous avons travaillé avec le Groupe des matériels pour identifier les pièces désuètes. À notre connaissance, des progrès ont été réalisés par la suite en vue de liquider les pièces destinées aux navires désarmés.

5. Nous convenons que les coûts de détention de stocks ne pourront être réduits que de façon graduelle, au fur et à mesure du regroupement des stocks, de l'inutilité des éléments d'infrastructure, de l'expiration des baux et de la réduction des effectifs. Toutefois, il faudra continuer d'encourager une approche de sensibilisation en ce qui a trait aux coûts liés à l'entreposage des stocks, la liquidation des pièces de rechange excédentaires et désuètes et la diminution progressive des stocks en fonction des plans de désarmement.

6. Les discussions avec la direction ont également porté sur le fait qu'il y aurait moyen d'effectuer des économies supplémentaires/de diminuer les coûts jusqu'à concurrence de 13,7 M\$ en ce qui concerne le désarmement des navires, si l'on procédait ainsi :

- réduire les effectifs militaires que représentent les équipages de trois dragueurs de mine lors du désarmement de ces navires (10,3 M\$);
- annuler les carénages prévus pour quatre dragueurs de mine de la côte ouest (2,9 M\$);
- voir à ce que l'expiration d'un contrat de maintenance coïncide avec le désarmement des dragueurs auxiliaires, ce qui éliminerait les futures périodes de travail prolongées pour les dragueurs auxiliaires et permettrait de contrôler les achats, par les entrepreneurs, de pièces de rechange pour les dragueurs auxiliaires (357 000 \$);
- utiliser une liste générique de vérification des biphényles polychlorés (BPC) pour chaque classe de navires afin d'identifier les BPC devant être éliminés (223 000 \$).

---

**Plans d'action**

7. Le COMAR et le SMA(Mat) ont donné leur accord de principe aux grandes orientations et aux conclusions de la vérification, et ont introduit des mesures qui permettront d'appliquer les recommandations.

***Désarmement des destroyers***

8. Le COMAR a reconnu qu'un désarmement anticipé des quatre destroyers permettrait de réaliser des économies, mais il a souligné qu'il fallait maintenir ces navires en service pour que, durant la transition de la Flotte vers de nouvelles classes de navires, le Commandant puisse exécuter les tâches qui lui sont assignées. Le COMAR a convenu de continuer d'examiner les besoins courants en matière de destroyers et de documenter le bien-fondé de leur service dans le cadre du processus de planification des activités.

*Remarque : La directive d'exécution D/98 du QGDN, datée du 5 mai 1998, ordonne maintenant le désarmement des NCSM Annapolis, Gatineau, Nipigon et Terra Nova) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1998. (La directive s'applique aussi au NCSM Provider).*

***Dragueurs de mines***

9. Le COMAR tiendra compte du moment auquel il faudra apporter les réductions d'effectifs militaires liées au désarmement des dragueurs de mines, et ce, dans le contexte de l'ensemble du programme de réduction du personnel approuvé et promulgué par le QGDN. Les carénages des dragueurs de mines de la côte ouest ont été annulés, et les navires ont fait l'objet de réparations courantes sans soutien de troisième échelon.

***Pièces de rechange désuètes***

10. Le SMA(Mat) a accepté les grandes lignes des observations ayant trait à la liquidation des pièces de rechange désuètes, et il a admis que les pièces de rechange excédentaires pour les classes de navires améliorées Restigouche et Annapolis, dont le désarmement était alors prévu en 2002, n'étaient pas retirées du Système d'approvisionnement comme voulu. On s'est entendu en principe sur le fait que la liquidation des pièces de rechange désuètes réduirait les coûts, mais le SMA(Mat) a indiqué que des économies ne seraient réalisées qu'en fermant toutes les installations et en réduisant le personnel.

11. Le Directeur général - Gestion du programme d'équipement maritime (DGGPEM) a pris des mesures pour faire de l'identification et de la liquidation des pièces de rechange excédentaires et désuètes un point important du Plan d'activités du DGGPEM.

### ***Dragueurs auxiliaires***

12. Le SMA(Mat) a fait remarquer que les dates prévues de désarmement des dragueurs auxiliaires avaient été avancées du début de 1998 à la fin de 1997. Par conséquent, les contrats de maintenance ont été revus, et les dates des contrats modifiées. Les navires devaient faire l'objet d'un contrôle de façon à éviter toute maintenance superflue, vu leur désarmement imminent. L'achat, par les entrepreneurs, de pièces de rechange pour les dragueurs auxiliaires, continuerait d'être surveillé et contrôlé par le gestionnaire de projet.

### ***BPC***

13. Le SMA(Mat) a fait savoir que le Directeur - Génie maritime (D Gén M) avait étudié la possibilité d'utiliser une liste générique de vérification des BPC, et qu'il continuerait de communiquer avec le COMAR pour s'assurer que la méthode la plus efficace et la plus rentable d'identification et d'élimination des BPC soit mise en oeuvre. Le D Gén M a maintenant assez de spécifications sur l'élimination des BPC pour satisfaire aux besoins en la matière de la plupart des navires que l'on prévoit désarmer. Par conséquent, il n'est pour ainsi dire plus nécessaire de produire de nouvelles spécifications d'élimination.

---